

Image not found or type unknown



Pour un renouvellement de bail

Par **rosma**, le **28/08/2010 à 16:09**

Bonjour,rrnlocataire d'un 2 pièces depuis 15 ans, mon bail vient d'être renouvelé cette fin août moyennant une augmentation de plus de 60 pour cent.rnJe n'ai pas accepté.rnQue peut faire le bailleur qui est une sci non familiale ?rnmerci bien pour une réponsernstrad

Par **fabienne034**, le **28/08/2010 à 16:27**

bonjour,rrnnsaisir la commission départementale ou le tribunal pour avoir un nouveau loyerrnnpour tout savoir sur le bail:rrnhttp://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par **rosma**, le **28/08/2010 à 16:51**

merci cordialement pour votre réponsern la doc envoyée a répondu à ma questionrn merci encorernbonne journéernstrad